



Clïn d'œil

Edïto du groupe de rédaction

!L'actualité parle des relais ! Entre le rapport Tabarot et le dossier d'étude du credoc publié en novembre 2008, nos missions et fonctionnements semblent interroger en « haut lieux ». Nous ne faisons pas encore la une des médias mais ces textes ont peut-être questionnés, malmenés, remis en question le responsable de relais que vous êtes.

Nous vous proposons dans ce clïn d'œil des résumés qui pourront alimenter nos échanges lors de la journée annuelle de l'ADARR.

Depuis 10 ans que l'ADARR existe, nous avons beaucoup cogité, écrit, fait des rencontres, argumentés pour essayer de nous faire connaître et reconnaître. A présent, prenons le temps de fêter ensemble le dixième anniversaire de notre association ... pour mieux se projeter dans l'avenir. En attendant cette journée, nous vous souhaitons de

*JOYEUSES FETES
et une
ANNÉE 2009
pleine de
BONNES SURPRISES*

AVIS DE RECHERCHE

Pour des raisons professionnelles, Nathalie LOUISON, ne pourra hélas plus s'occuper du site internet de l'ADARR.

Nous recherchons donc dès à présent une ou des personnes pour continuer à faire vivre notre site.

ADARR
Le 44, La Maison des Passages
44 rue Saint Georges
69005 LYON

ATTENTION ! Ne pas envoyer de courrier à cette adresse



JOURNEE ANNUELLE 2 FEVRIER 2009 : nos invités

En 2005 nous avons été nombreux à répondre à un questionnaire sur les animateurs responsables de RAM, pour une recherche menée par Monique BUISSON, chercheur au GRS, de l'Institut des Sciences de l'Homme de Lyon. Certains avaient même été sollicités pour des entretiens. Depuis, nous étions bien impatients d'en connaître les résultats. Peut être nous éclaireraient-ils sur nous-mêmes...En mai 2008, un livre aux Editions Eres, intitulé « Qui sont les professionnels qui font vivre au quotidien les relais assistantes maternelles » de Monique BUISSON, a vu le jour.

En cette année des 10 ans de ADARR et des 20 ans des Relais, **Monique BUISSON a accepté bien volontiers de venir nous faire un retour sur son enquête en nous présentant son ouvrage le lundi matin 2 février 09.** Allons-nous enfin savoir qui nous sommes ?

Vous avez sans doute reçu Am Stram Ram, bimestriel de TPMA centré sur les Relais Assistantes Maternelles. Martine DESCOTES-GENON, rédactrice en chef, désire faire connaissance avec l'ADARR. Nous avons souhaité qu'elle vous rencontre tous. **Elle participera à notre journée et nous présentera son travail au sein du journal, l'après-midi.**

Et peut être quelques autres surprises

Quelques animatrices de relais ont suivi une formation au CEPPRA sur le thème « comment redynamiser un relais ? »

Madame DEBES formatrice et ancienne animatrice de relais a proposé une synthèse du rapport Tabarot. Elle a bien voulu que ce compte-rendu soit publié sur notre journal. Nous vous invitons à lire ses notes synthétiques...

Rapport TABAROT sur le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance

Le rapport est constitué de quatre parties :

- impératifs et objectifs concernant l'offre d'accueillir
- diagnostic de l'offre de garde
- les insuffisances
- les propositions

Cette synthèse porte essentiellement sur les parties 3 et 4, particulièrement ce qui concerne les assistantes maternelles et les relais .

Les assistantes maternelles

L'assistante maternelle reste « l'offre de garde » la plus répandue : 18,5% des enfants de trois mois à trois ans gardés le sont chez une assistante maternelle.

41% des couples actifs ont recours à l'assistante maternelle.

Des remarques comparatives sont effectuées, notamment entre zone urbaine et zone rurale:

« le nombre de places chez les assistantes maternelles diminue avec la taille de l'unité urbaine, en raison de l'exiguïté des logements qui ne permet pas l'agrément. Le recours à l'assistante maternelle est plus du fait des familles en communes rurales » (p 32)

Le rapport fait état de la politique incitative à l'embauche d'assistantes maternelles agréées :

- la création de l'AFEAMA en 1991
- la création de PAJE en 2004
- le nombre d'assistantes maternelles a été multiplié par 4 en une dizaine d'années : « de 70000 en 1990, à 290000 en 2005 »
- des précisions sont données sur la convention collective, les statuts de 2005, l'augmentation de la durée de la formation obligatoire.

Potentiellement, 80 000 départs à la retraite sont prévus d'ici 2015.

Il existerait donc un risque de pénurie pour cette profession.

Selon le rapport, 45% des assistantes maternelles ont entre 45 et 59 ans.

Les R.A.M

La coordination et le rapprochement offres et demandes d'accueil ne sont pas suffisamment organisés.

Le rapport note que les R.A.M peuvent être un des lieux d'information et d'orientation de la demande d'accueil des familles.

Le nombre des R.A.M est en fort développement: 1977 R.A.M en 2006, pour 244 347 A.M fréquentant, soit 61% sur 96 départements

Il existe une grande diversité de fonctionnement et de gestion des R.A.M:

- 75% sont à gestion communale ou inter communale
- 18% associatifs
- 3% C.A.F
- moins de 1% Conseil Général (5 RAM)
- 56 % des R.A.M sont animés par des E.J.E
- 2/3 sont intégrés dans d'autres équipements

Le rapport propose:

- que les CDAJE soient présidées par les CAF, et non plus par les Conseils Généraux, car « celles-ci ont une meilleure connaissance des familles ». L'Education Nationale devrait en faire partie, afin d'anticiper les effets de la non scolarisation des enfants de deux ans, et définir les écoles maternelles qui disposent de locaux pour accueillir les « jardins d'éveil »
- la création d'observatoires départementaux enfance jeunesse, sous la responsabilité de la CAF, si celle – ci est compétente dans le droit opposable à la garde, y compris par délégation.

Favoriser le regroupement d'assistantes maternelles dans des M.AM

Dans le cadre de la recherche de modes de garde innovants, et de diversification de l'offre (les MAM sont différentes des micro crèches, car elles concernent aussi les entreprises); p 83 Les M.A.M (maisons d'assistantes maternelles) permettent:

- de regrouper les assistantes maternelles dans un même local, pilotées soit par une ou des communes, une ou des entreprises, soit par les assistantes maternelles elles même
- la nomination d'un directeur (trice), n'est pas obligatoire, on peut nommer un responsable technique pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'accueillir
- le local peut être un appartement, une maison loué ou mis à disposition par la collectivité ou un local d'activité mis à disposition par l'entreprise aux assistantes maternelles de ses salariés.
- Les assistantes maternelles sont agréées au préalable, un agrément du local en fonction du nombre d'enfants est prévu. Il est prévu la création « d'un second type d'agrément pour les assistantes maternelles, avec possibilité de surnombre et lié au local »
- conservation du statut des assistantes maternelles, et des avantages (y compris fiscal)
- maintien du tarif de « gré à gré »

-- Rapport TABAROT (suite)

les entreprises qui créent des M.A.M dans leurs locaux, auraient droit à un crédit d'impôt spécifique crèche

Congé parental

Il serait plus court et mieux rémunéré.

Actuellement, il existe le Complément de Libre Choix d'Activité et le Complément Optionnel de Libre Choix (à partir du troisième enfant)

Le rapport propose de remplacer le CLCA par un revenu de remplacement, fiscalisé, qui serait une prestation proportionnelle au salaire antérieur, d'une durée d'un an, dès le premier enfant et quel que soit le rang de l'enfant.

En pratique, pour les enfants nés après le 1/1/2009, le père ou la mère qui s'arrêterait de travailler pour élever un enfant né après cette date toucherait 67% du salaire brut plafonné à 1800e par mois, jusqu'à l'âge de un an.

Permettre aux séniors qui le souhaitent de garder des enfants

- encourager l'implication des séniors dans le secteur de la petite enfance, soit dans l'optique de reconversion professionnelle, soit pour les séniors retraités pour majorer leurs revenus avec une garde partielle ou quelques heures par semaine

- valoriser le métier d'assistante maternelle auprès des séniors retraités qui souhaitent cumuler emploi et retraite

- à partir de 2009, le plan gouvernemental de mobilisation en faveur de l'emploi des séniors prévoit d'autoriser le cumul emploi retraite sans restriction dès 60 ans si la carrière est complète, et au delà de 65 ans dans les autres cas. Le rapport propose un cumul emploi retraite possible dans le domaine de la petite enfance, sans limite à partir de 60 ans, dans le domaine de la petite enfance, ou pour la garde d'enfant à temps plein ou partiel

- créer dans chaque « Relais Accueil Familial », un réseau de séniors (cf p 87)

Au niveau des normes

augmenter le taux d'encadrement des assistantes maternelles : une pour 4 enfants , dont deux au maximum qui ne marchent pas (voir surnombre p 91)

Compétence des communes en matière d'agrément

Le service de PMI est actuellement chargé de

l'agrément, du suivi et de la formation des assistantes maternelles, ainsi que du contrôle.

La procédure d'agrément est un préalable, pas une garantie de qualité, le suivi des assistantes maternelles est déterminant dans la qualité de l'accueil.

Le rapport propose de transférer la procédure d'agrément des assistantes maternelles aux communes.

Etendre et faire évoluer le réseau des R.A.M en « Relais Accueil Familial » p 93

Ouverture aux employés à domicile de tous les RAM

Missions étendues aux nouveaux « R.A.F » :

- lieu de rencontre

- visites chez les assistantes- maternelles

- conseil

- organisation des formations des professionnels en charge de garde d'enfants

- coordination des « réseaux papy mamy sitters »

- rôle d'alerte des services de PMI

- valorisation du parcours des employés à domicile par la VAE

Enfants porteurs de handicaps

Qualification spécifique pour les AM accueillant des enfants porteurs de handicap et prime spécifique « incitative »

Compléter l'offre avec les structures de service à la personne agréées qualité et labélisées par la collectivité

Inciter les collectivités à passer une convention avec les organismes agréés de service à la personne:

-parents employeurs de leur « garde à domicile » : les formalités administratives sont effectuées par la structure mandataire, les parents paient leur salarié et des frais de gestion

-parents non employeurs : achètent une prestation de service à la structures (cf: p 97)

Rendre la garde chez les assistantes maternelles accessible financièrement aux familles à bas revenus

Revalorisation du montant du Complément Mode de Garde pour les familles avec de bas revenus: révision de la règle du taux de participation actuelle (complément max sur 85% des dépenses)

Passage du plafond journalier de la CAF (5x 5SMIC) sur un plafond de tarification à l'heure des salaires des assistantes maternelles

EVALUATION DES RELAIS A.M.

La CNAF a chargé le **CREDOC** (centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) d'évaluer et d'explicitier le dispositif des RAM. Cette enquête fait l'objet d'un rapport publié en novembre 2008 (dossier d'étude n° 110 accessible sur notre forum)

L'étude a pour objectif *d'explicitier l'hétérogénéité des missions du RAM, de qualifier l'économie globale du dispositif : il s'agit d'analyser l'inscription des RAM dans la définition des politiques locales de la petite enfance.*

Trois démarches menées en parallèle:

* Une série d'entretiens et de questionnaires adressés aux responsables de 10 RAM

- Une enquête quantitative auprès de 472 A.M. des dix territoires concernés

* Une enquête qualitative auprès de 100 parents des dix territoires concernés

Voici un « court » résumé des résultats de ce rapport :

1/CONSTATS TRANSVERSES SUR LES RAM

L'univers des Ram:

La naissance d'un RAM sur un territoire viendrait des élus locaux, rarement précédée d'une étude rigoureuse sur les besoins et demandes des habitants

* Soit parce que les A.M. sont nombreuses sur le territoire d'implantation

* Soit sur un territoire où l'on connaît mal le mode de garde A.M. (garde au domicile des parents ou garde au noir).

Le RAM s'insère souvent dans un paysage déjà occupé par des associations ou syndicats d'A.M. qui peuvent même être à l'origine de sa création sans en être les gestionnaires

Les dénominations divergent: RPAM, RAMP, RAMPE, RPE, ...pour afficher l'ouverture du dispositif aux parents.

La gestion :

Extrêmement diverse sur les 10 RAM étudiés: CAF, Commune, Communauté de communes, Association

Une dépendance à la personnalité des animatrices

* Faible implication des élus : leur connaissance des missions du RAM reste limitée

* Faible implication des Conseils Généraux même s'ils co-financent le dispositif sauf les PMI de secteur : relations partenariales

* Faible implication des CAF sauf en cas de gestion directe. *Les conseillers techniques sont plutôt à disposition des gestionnaires en cas de besoin de conseil ou d'expertise*

Cette faible implication des partenaires des RAM dans leur gestion entraîne tout naturellement une grande autonomie des animatrices...d'autant plus forte qu'elles sont rarement épaulées par leurs supérieurs hiérarchiques (coordinateur P.E., directeurs CCAS,

présidents d'association,) qui eux aussi ont tous tendance « à leur faire confiance »; cette autonomie a deux conséquences

- *un sentiment d'isolement largement partagé par les animatrices*
- *Une grande dépendance de la gestion des relais à la personnalité des animatrices. Tout se passe comme si les acteurs leur livraient le dispositif clés en main et les laissaient se débrouiller comme elles peuvent.*

On imagine alors les difficultés que peut connaître un RAM pris en charge par une animatrice incompétente ou encore les problèmes de continuité de service en cas de turn-over rapide.

Un mode de gestion idéal?

Certaines règles doivent être respectées de concert :

- une relative autonomie pour s'adapter à la réalité locale (centres sociaux ou associations)
- Une relative indépendance vis à vis des élus pour une fidélité à l'ensemble des objectifs de la CNAF
- Une inscription au sein de la politique globale du territoire sur la P. E. en intégrant l'animatrice au sein d'une équipe P.E.

L'animatrice

Une majorité d'EJE dans les relais étudiés : formation qui semble la mieux adaptée pour deux raisons

- Place importante des ateliers d'éveils dans l'emploi du temps
- Légitimité professionnelle auprès des parents mais surtout des A.M. : *légitimité cruciale dans une dynamique de professionnalisation des A.M. au quotidien*

Enfin il semble plus facile à une EJE de se former aux aspects législatifs et administratifs de leur poste.

La formation continue des animatrices

Reconnue par toutes *auto-formation bricolée avec les moyens du bord !!!*

Pour certaines cette formation est renforcée par des formations continues dont *elles ont pris l'initiative* ou par des modules proposés ou imposés par la CAF.

Leur positionnement vis-à-vis des usagers

Ce sont clairement les animatrices qui décident d'orienter les activités du RAM vers tel ou tel public prioritaire. Mais la plupart ont vu évoluer leur positionnement:

- Au départ, faire connaître le Ram aux parents et aux A.M.
- Ensuite recentrage sur l'accueil des A.M et des enfants (les parents passent au second plan)

Face à ce constat certaines animatrices font des efforts pour mieux intégrer les parents qui sont assez sensibles aux sollicitations des RAM..

P.S. L'ensemble des textes en italique est emprunté directement à l'enquête CREDOC

--Enquête CREDOC (suite)

Les réseaux :

Pour les 10 RAM étudiés : il existe un réseau de relais, soit animé par les animatrices elles même, soit par la CAF : les réseaux efficaces sont ceux qui réunissent deux caractéristiques : une animation institutionnelle (caf) et des sous-groupes locaux (réunions fréquentes)

C'est un important support du dispositif RAM qui permet l'élaboration d'outils et de documents communs (contrats, législation, à destination du public) des formations collectives pour les animatrices, des organisations d'évènements, des échanges sur les pratiques accompagnés ou non d'intervenants spécifiques.

2/LES ACTIVITES DES RAM

L'ensemble des acteurs et partenaires semble avoir intégré le référentiel CNAF et maîtriser « en théorie » les missions et le champ d'action d'un relais. Pourtant, tous s'accordent à estimer que ce référentiel a besoin d'être repris ...de façon à s'adapter aux évolutions du contexte .

Les publics des RAM

Représentativité des A.M.

73% des A.M. se rendent au relais

67% ont besoin d'informations sur le statut des A.M.

Les A.M. qui fréquentent le RAM en sont unanimement satisfaites

52% désirent améliorer leurs compétences pour savoir négocier leurs conditions de travail (horaires, salaires, congés, contrats) et estiment que c'est le relais qui peut l'aider et les trois quart se tourneraient d'ailleurs vers lui en cas de conflit avec les parents.

La plupart des A.M. rencontrées soulignent le rôle important du relais comme vecteur de socialisation pour elles-mêmes.

La représentativité des parents:

° Ciblés par les animatrices surtout pour la mission d'information/ médiation, les parents sollicitent fréquemment l'animatrice lors de la recherche d'une A.M. : beaucoup auraient initialement préféré un mode d'accueil collectif, mais considèrent le relais comme une solution qui complète le mode de garde par l'A.M. ; la fréquentation du relais est considérée comme un critère important de recrutement de l'A.M.;

- Les parents aimeraient qu'on les guide dans leur choix et l'étude montre une démarcation entre les animatrices qui respectent une stricte neutralité et celles qui opèrent une présélection avant de fournir la liste des A.M. aux parents .

° Les parents se sentent mieux armés face au cadre légal de l'emploi d'une A.M., certains RAM apportent une aide importante dans la rédaction du contrat et la réalisation des formalités déclaratives

Pour de nombreux parents interrogés la qualité de la relation avec leur A.M. tient en grande partie à l'intervention du RAM...l'accompagnement de l'AM par l'animatrice du relais apparaît comme un moyen efficace pour compléter l'agrément et la formation qui sont au yeux des parents comme une « garantie minimum » de la sécurité de leur enfant.

La question des gardes à domicile

Le CREDOC semble estimer que c'est une de nos missions et note que les animatrices considèrent qu'elles n'ont pas à intégrer les gardes à domicile dans leurs activités, ni les gestionnaires, ni les partenaires ne les poussent en ce sens .

Pourtant l'ouverture des RAM aux gardes à domicile serait pour le CREDOC tout à fait pertinente : lutte contre le travail au noir, professionnalisation et reconnaissance du métier de garde d'enfants , rééquilibrage des abus des employeurs, socialisation des professionnelles et des enfants ... tout en reconnaissant que cette prise en charge est délicate :

- Pas de liste sur les gardes à domicile (contrairement aux listes PMI que les animatrices mettent à jour et complètent elles-mêmes régulièrement)
- Les A.M. viennent au relais de leur propre initiative mais à l'inverse les gardes à domicile sont fortement dépendantes des injonctions et des « contraintes » logistiques de leurs employeurs (voire de plusieurs parents pour les gardes partagées)
- Dernier détail : il faudrait changer la dénomination des RAM (Ce qui ne me paraît pas le plus difficile)

3/LES MISSIONS DU REFERENTIEL CNAF

*Mission n°1 : l'animation

Le maillage du territoire et le décroisement des acteurs : Le relais est le dispositif de proximité par excellence et s'adapte selon son territoire (activités et permanences itinérantes , souplesse des horaires,)

Les relais sont perçus comme des plaques tournantes dans le domaine de la P.E. par leurs partenaires : ils n'ont aucun mal à collaborer avec les acteurs locaux et sont reconnus comme un centre ressource pour les questions techniques sur la relation employeur salarié
En revanche, à l'échelle locale , les relais ne peuvent rien sur l'implication politique des Conseils Généraux, extrêmement variable
ou le samedi) et conclue que leur fréquence est faible , qu'ils sont soit réservés aux A.M. soit aux parents et que leur fréquentation est décevante aux dires même des animatrices...

--Enquête CREDOC (suite)

Les temps collectifs :

Le CREDOC définit ceux-ci comme des organisations ponctuelles (animations exceptionnelles en dehors des murs, des événements festifs, des réunions d'info en soirée ou le samedi) et conclue que leur fréquence est faible, qu'ils sont soit réservés aux A.M. soit aux parents et que leur fréquentation est décevante aux dires même des animatrices...

Les activités d'éveil régulières : (que dans la région nous nommons plutôt temps collectifs!)

Les animatrices en organisent entre 2 et 3 par semaine, bien distinctes des permanences d'information, et qui durent toutes une demi-journée.....

Ces activités sont devenues progressivement une priorité pour les animatrices, qui y investissent beaucoup de temps et d'énergie.

Mission n°2 CNAF : L'information et l'orientation

L'information du Public :

Toutes les animatrices consacrent le plus clair de leur temps « hors ateliers » à cette mission : permanences, rendez-vous, sans rendez-vous, et toutes renseignent énormément par téléphone...

Le contenu des infos diffusées est toujours le même : cadre légal de la relation employeur/salarié et...les activités (agenda) du relais

Tous les RAM s'efforcent de produire des documentations complètes et à jour sur des questions très techniques (contrats travail, guides pour les parents employeurs, fiches thématiques...) la grande question: « **les informations que l'on trouve dans ces documents sont elles fiables** »

Boom généralisé en 2005, avec la mise en place de la Convention collective des A.M., l'ensemble des partenaires de la P. E. ayant eu tendance à orienter parents et A.M. vers les RAM.

Accompagnement de la fonction employeur / salarié

Tous les RAM accueillent volontiers parents et A.M. séparément pour des conseils au quotidien. Là où les animatrices se distinguent, c'est sur les rendez-vous « tripartites » : dans ce cas les réorientations interviennent beaucoup plus tard en cas de conflit ; le risque est de connoter durablement l'image du relais dans un sens ou dans un autre.

Mission n°3 CNAF : la professionnalisation

Partage théorique des rôles avec la PMI :

les relais doivent « accompagner » la professionnalisation des A.M. sans verser dans la formation à proprement parler .

Les prérogatives légitimes des RAM :

Le CREDOC cite

- la transmission d'infos sur le cadre légal lors d'entretiens ou de réunions,
- l'accompagnement au quotidien : toutes les animatrices et les A.M. sont formelles les animations apportent énormément de savoir-faire aux A.M. (échanges de bonnes pratiques et prise de recul grâce au travail en équipe). Importance de la formation d'EJE pour conseiller voire recadrer les A.M. pendant les « ateliers d'éveil »

Les dérives observées:

Plusieurs relais sortent de ce cadre et empiètent sur le domaine de la PMI (conférence sur la parentalité, modules de préparation au CAP Petite Enfance ; formation aux premiers secours avec ou sans cofinancement RAM /AM)

Mission n°4 CNAF: observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant:

Du côté de l'offre d'accueil disponible, les animatrices sont très bien informées (Places libres chez les A.M., fonctionnement des structures collectives) mais elles maîtrisent mal la question de la garde à domicile et très mal celle de la garde au noir (!)

Du côté de la demande, en revanche, la mission d'observation est le « parent pauvre » des missions du RAM. le relais n'est pas l'interlocuteur universel ...sur la question de l'accueil : les parents en recherche d'accueil collectif ne passent pas par les RAM.

D'autre part les animatrices ne disposent pas pour la plupart d'outils pour les aider dans cette mission: généralisation du logiciel informatique GRAM ?

Le CREDOC conclut ainsi:

*Globalement, le dispositif RAM nous paraît à la fois **cohérent** (les relais peuvent s'inscrire dans n'importe quel contexte local) **efficace** (tous les relais étudiés sont actifs) **et pertinents** (les relais répondent à la plupart des missions qui leurs sont assignées). OUF !!*

*I n'en reste pas moins que des **ajustements peuvent être apportés** comme nous le préconisons . AILLE !*

- - ENQUETE CREDOC (suite)

Les préconisations visent à aider la CNAF à formuler des recommandations pour ajuster le dispositif RAM, éventuellement par l'élaboration d'un nouveau référentiel.

Vous trouverez en annexe l'intégralité de ces préconisations que je n'ai pas souhaité résumer afin de ne pas en perdre le sens.

- **Préconisation n° 1** : favoriser le déploiement des RAM par le biais des CAF : suggestion aux élus sur la base d'analyses des besoins locaux, appui technique, éventuelle gestion directe (cf. préconisation 3).

- **Préconisation n° 2** : accepter les dénominations divergentes, voire favoriser localement des appellations plus larges, qui intégreraient notamment les gardes à domicile.

- **Préconisation n° 3** : mobiliser les CAF sur la gestion des RAM : gestions directes provisoires (avant transmission aux communes) ; évaluation régulière des missions sur le terrain ; institutionnalisation des réseaux (cf. préconisation 8).

- **Préconisation n° 4** : pousser au développement des doubles compétences chez les animatrices : mission d'animation + mission transverse sur la Petite Enfance (pour favoriser les partenariats et approfondir la mission d'observation).

- **Préconisation n° 5** : adapter la fiche de poste « Animatrice » existante, pour qu'elle puisse servir de référentiel au moment du recrutement et de repère aux animatrices isolées.

- **Préconisation n° 6** : impliquer les CAF dans la mise en oeuvre systématique de partenariats avec la PMI à l'échelle de chaque relais (réflexions sur la répartition des rôles, chartes RAM/PMI). *Si bonne entente avec le Conseil Général*, mise en oeuvre de partenariats à l'échelle départementale, par le biais d'une commission RAM à la CDAJE.

- **Préconisation n° 7** : pousser au développement de tissus locaux de partenaires diversifiés, en diffusant notamment des « bonnes pratiques » observées sur certains territoires : événements inter-RAM, animations communes avec les centres de loisir, les maisons de retraites.

- **Préconisation n° 8** : systématiser l'animation de réseaux départementaux de RAM par la CAF (voire par la CAF et le CG). Suggérer une animation à 2 vitesses : réunions plénières, sous-groupes locaux. Les missions des réseaux : former les animatrices, produire des documents cautionnés par les institutions compétentes (notamment sur les aspects légaux), favoriser les échanges de bonnes pratiques, et finalement rompre l'isolement des animatrices et les fidéliser à leur poste.

LES ACTIVITES DES RAM

- **Préconisation n° 9** : pousser à la décentralisation des activités sur les vastes communautés de communes (ou les vastes communes), pour une meilleure représentation des AM.

- **Préconisation n° 10** : développer la communication en direction des parents, notamment en ce qui concerne les ateliers d'éveil et les animations ponctuelles (là encore, pour une meilleure représentativité).

- **Préconisation n° 11** : réfléchir à une démarche pertinente pour obtenir les coordonnées des gardes à domicile et les informer de l'existence des RAM. Sensibiliser également les familles concernées par ce mode de garde et faire évoluer les dénominations des relais sur les territoires les plus concernés.

- **Préconisation n° 12** : rappeler l'importance du principe de neutralité dans la mise en relation offre /demande, ainsi que dans l'accompagnement de la fonction employeur / salarié. Il en va du positionnement du RAM, qui ne doit surtout pas être perçu comme un syndicat d'AM ou comme une annexe de la FEPEM.

- **Préconisation n° 13** : favoriser le renvoi vers d'autres institutions pour éviter que les animatrices n'outrepassent leur rôle, en instituant dans chaque relais des « annuaires » locaux, complets et régulièrement mis à jour.

- **Préconisation n° 14** : préciser les prérogatives des RAM en termes de professionnalisation des AM. Nous suggérons de limiter le champ aux éléments suivants, à surveiller de très près par les CAF :

- Accompagnement des pratiques au quotidien (au cours de animations) ;
 - Réunions d'information limités aux aspects législatifs ou relatifs à la relation employeur/employé ;
 - Conseils individuels sur les possibilités de formation et d'évolution de carrière ;
 - Participations ponctuelles aux formations PMI pour informer sur les missions des relais ;
- Concernant les formations aux Premiers Secours ou la préparation au CAP Petite Enfance, ils pourraient faire l'objets d'accords particuliers CAF / PMI, à l'échelle locale.*

- **Préconisation n° 15** : la mission d'observation pourrait être limitée à l'observation des publics réels du RAM (le reste relevant des compétences des CDAJE) et fortement facilitée par la généralisation du logiciel GRAM (avec une formation mise en oeuvre dans le cadre des réseaux, cf. préconisation 8).

LES RAPPORTS D'ACTIVITE DES RAM

- **Préconisation n° 16** : l'élaboration d'un canevas commun pour l'ensemble des rapports d'activité des RAM. Ce canevas pourrait s'articuler en quatre parties distinctes :

- Un bilan quantitatif de l'année écoulée : répartition des activités de l'animatrice ; timing des permanences, des actions individuelles et des actions collectives ; fréquentations des usagers ; documentation réalisée et disponible ; travail d'observation (statistiques élaborées à partir du logiciel et d'éventuelles enquêtes) ; temps de formation de l'animatrice ; mise en perspective avec les années précédentes ;
- Une analyse qualitative de l'année écoulée : objectifs initiaux (publics visés, philosophie d'accueil...) ; analyse de la mise en oeuvre des actions (représentativité des usagers, qualité des partenariats, obstacles éventuels...) ; analyse des effets observés (sur le recours aux différents modes de garde, sur les relations employeurs / employés ; sur les pratiques des AM, sur la socialisation des enfants...) ;
- Un livret « mémoire » des activités réalisées : détails des ateliers, photos, anecdotes... ;
- Un projet du RAM pour l'année suivante.

- **Préconisation n° 17** : en marge des rapports d'activité, demander à chaque RAM de remplir chaque année un tableau de bord succinct, tel que celui proposé dans ce rapport (cf. Partie 2). Les CAF pourraient alors agréger les données à leur échelle, puis la CNAF au niveau national. Une aide technique pourrait être fournie par les CAF pour aider les RAM à remplir ce tableau de bord, là encore par le biais des réseaux.

RENCONTRE AVEC LA FEPEM

Lundi 29 septembre 2008, 5 membres du CA de l'ADARR ont rencontré à Lyon, Mme POUTARD, présidente Rhône-Alpes et Mme BRASSEUR, directrice développement de la FEPEM.

Cette rencontre est la deuxième dans la démarche entreprise par ADARR vis-à-vis de la FEPEM dans l'objectif de répondre à cette question : « comment faire synergie de nos expériences et compétences respectives ? »

Plusieurs hypothèses de collaboration avaient été évoquées lors du premier entretien, nous devons confirmer les attentes des animateurs de relais :

- Avoir un numéro de téléphone spécifique afin de pouvoir joindre directement la Fepem et poser nos questions de professionnels.
- Bénéficier de la formation dispensée par la Fepem aux personnels Pajemploi
- information sur l'évolution de la convention collective des A.M.

La FEPEM rappelle que son objectif n'est pas lucratif donc tous les projets sont intéressants mais il faut en mesurer les coûts.

Ils sont très intéressés pour connaître les difficultés du terrain rencontrées par les particuliers employeurs afin de mieux négocier les accords qu'ils passent avec leurs divers partenaires, reconnaissant à l'occasion, que nous sommes des professionnels de proximité. Le constat qu'ils font : les conflits naissent des non-dits plus que de l'application de la convention collective.

Concernant la formation juridique des animatrices cela pourrait se mettre en place à condition que nous assumions les frais de déplacement des formateurs.

Pour la ligne téléphonique, les relais n'ont pas besoin d'adhérer à la FEPEM pour avoir des réponses, mais cela coûterait trop cher d'avoir un juriste pour répondre uniquement à nos questions. Ils doivent étudier une solution.

Par contre, lorsque les parents téléphonent, si leurs questions sont très pointues alors il faut qu'ils adhèrent car la FEPEM n'est pas un service public.

En projet à la FEPEM : un simulateur de coût du mode de garde va être mis en ligne

Proposition de la FEPEM : en collaboration avec les animateurs des Relais, recenser des employées à domicile intéressées pour être formées grâce à la formation continue, créer un groupe et prévoir une formation sur le territoire.

Proposition de l'Adarr :

Serait-il possible que la FEPEM ou l'Institut Fepem mettent en ligne les organismes labélisés pour former les assistants maternels (car certains organismes proposent des formations mais ne sont pas labélisés et donc pas financés

par Agéfos-pme

- prévoir une rencontre annuelle avec tous les adhérents de l'ADARR
- organiser 2 journées pour une quinzaine d'animatrices pour passer en revue la convention collective et faire remonter nos questions et difficultés du terrain.

RAPPORT D'ACTIVITE ADARR 2008

Le conseil d'administration s'est réuni six fois. Ce clin d'œil fait largement place aux préoccupations et débats qui ont été les nôtres.

Cette année nous avons essayé de vous proposer plusieurs temps de réflexion (avec le syndicat des A.M., avec la FEPEM sur l'accord formation des A.M., avec les services fiscaux pour les impôts ; nous n'avons pas beaucoup avancé en revanche sur la reprise d'une animation de réseau des RAM du Rhône avec la CAFAL, encore moins sur la CDAJE du Rhône ...

La poursuite de la réflexion avec B.PUEYO sur le thème de notre journée annuelle 2008 (*construire et animer les temps collectifs en relais assistantes maternelles*) initialement prévue en octobre a du être annulée en raison d'un empêchement majeur de notre intervenant mais nous reprendrons date pour vous proposer cette journée.

La préparation de cette journée 2009 nous a mobilisé un peu plus que d'habitude car nous espérons qu'elle fera « date » dans notre association et qu'elle vous donnera envie de nous rejoindre afin d'étoffer et de dynamiser ce conseil d'administration qui pourrait porter de plus nombreux projets si nous avons de nouvelles candidatures.

Vous l'avez sans doute remarqué Clin d'œil prend de l'embonpoint !!! Nous ne sommes plus limité par des questions de tarifs postaux et nous avons envie de l'enrichir afin qu'il devienne un véritable trait d'union entre nous et un outil d'informations pour les plus isolés (ées!) mais il nous faudrait un « vrai » comité de rédaction : une seule rencontre pour chaque parution et ensuite tout se fait par internet... il suffit de collecter les sujets qui méritent notre attention et l'actualité politique nous aide beaucoup ! Rapports, enquêtes, on a l'embarras du choix alors libérez le journaliste qui sommeille en vous...

Enfin nous aimerions consolider notre site internet et la situation est urgente vous l'avez compris en lisant la première page, mais aussi connaître votre avis sur cette nouvelle possibilité de dialogue entre nous mais avant il faut vaincre nos peurs et nos réticences et trouver le temps de nous approprier tout cela A très bientôt...

COMMENT EST ORGANISEE L'ADARR ?

Votre conseil d'administration élu lors de l'assemblée générale 2008

- Présidente : Blandine RUPTIER : ram Irigny (69)
04 72 30 42 38 relais-assmat-visina@wanadoo.fr
- Vice-présidentes : Sylvie LE GAL : ram de L'Arbresle(69)
04 37 58 05 28 ram@cc-pays-arbresle.fr
- Anne SPATAZZA : relais St Paul en Jarez (42)
04 77 73 62 48 relais.stpaul@tiscali.fr
- Trésorière : Marie-Danièle CHAPEL : ram Corbas(69)
04 72 50 70 09 relais.assmat.corbas@wanadoo.fr
- Trésorière adjointe : Danièle RONZY : ram Pierre Bénite (69)
04 78 50 55 99 rampierrebenite@wanadoo.fr
- Secrétaire : Martine BOUVERNE : ram St Laurent de Mure (69)
04 78 40 76 45 ramlespetitslutins@wanadoo.fr
- Secrétaire adjointe : Nathalie LOUISON
Chargée du site internet de l'ADARR

Vos membres du CA :

- Nicole GIRAUD : relais Saint Etienne (42) 04 77 81 00 49 csriviere@mageos.com
- Catherine DE GRAVE : ram Vienne (38) 04 74 85 74 43 relais.tresors@wanadoo.fr
- Claire LE HY : Tassin Demi-Lune 04 72 38 07 86 mutuelle.petiteenfance.tassin@wanadoo.fr
- Arleyne DESRUMAUX : ram Condrieu 04 74 56 69 45 relais-noyodoux@wanadoo.fr
- M-Laure GODEST : ram Irigny Yvours 04 78 50 88 56 relais-assmat-yvours@wanadoo.fr

Vos correspondants locaux

- AIN :** MEUNIER Isabelle 04 74 36 94 41
- ARDECHE :** DUFAY Sylvie Annonay 04 75 32 40 00
- ISERE :** DE GRAVE Catherine Vienne 04 74 85 74 43
- LOIRE :** SPATAZZA Anne Saint Paul en Jarez 04 77 73 62 48
- HAUTE LOIRE :** BERNARD Rachel Aurec sur Loire 04 77 35 81 42
- SAVOIE :** DONJON Catherine La Motte Servolex 04 79 25 97 65
- YONNE :** LETE Claire Avallon 03 86 34 05 71